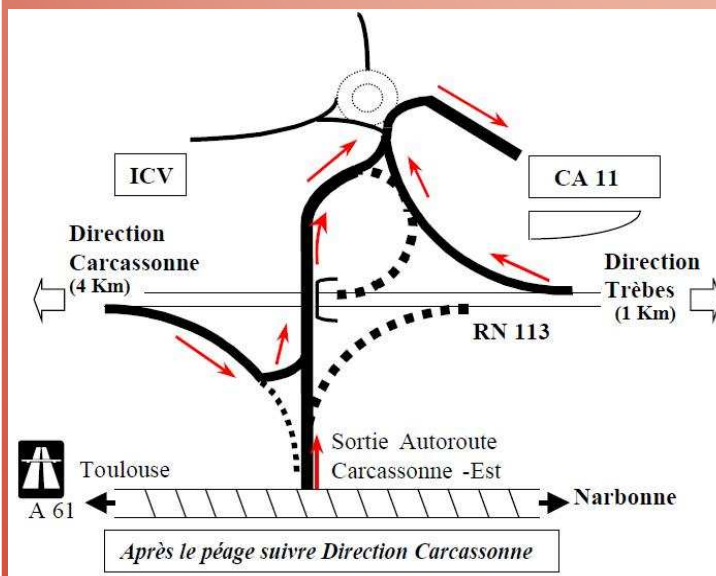




## PLAN D'ACCÈS

Chambre d'Agriculture de l'Aude  
ZA de Sautès, à Trèbes - Carcassonne



## FORMATION

Bulletin d'inscription à renvoyer  
à l'adresse suivante :

Biocivam 11  
Chambre d'Agriculture de l'Aude  
ZA de Sautès, à Trèbes  
11 878 Carcassonne Cedex 9

Ou par fax

04 68 78 75 37

Par mail

biocivam.laurence@wanadoo.fr

Renseignements

04 68 11 79 38

Transformer des fruits &  
légumes en AB



5 et 6 mars 2012  
à Carcassonne



**De Carcassonne** : sortir de la ville en direction de Narbonne. Prendre la bretelle d'entrée vers l'A 61. Au stop, tourner à gauche et traverser le pont. La Chambre d'agriculture est indiquée dans le virage.

**En venant de Narbonne**, par la N 113 : suivre la direction Carcassonne. Traverser Trèbes. A la sortie de la ville, prendre la bifurcation à droite indiquant la Chambre d'agriculture.

**De l'autoroute A61**, prendre la sortie n°24, traverser le pont en direction de Carcassonne centre. Dans le grand virage, tourner à gauche en direction de la Chambre d'agriculture.



Cette formation est  
Cofinancée par  
l'Union européenne

Contact : Biocivam 11 - 04 68 11 79 38

## Connaître la réglementation et les bonnes pratiques de transformation, conservation et étiquetage des fruits et légumes en agriculture biologique

La transformation des fruits et légumes est une voie de valorisation et de diversification fréquente des agriculteurs engagés en AB. Pour ceux qui ont choisi la vente directe, la commercialisation de produits transformés participe de manière conséquente au chiffre d'affaire annuel. Cependant, cette étape doit se faire dans le respect de la législation française sur la transformation alimentaire végétale mais également du règlement européen encadrant l'agriculture biologique.

### Lundi 5 mars 2012

- Réglementation sur les locaux de transformation : principaux textes
- Hygiène : développement des microbes et bonnes pratiques associées (nettoyage, désinfection, gestion de la température, ...)
- Étiquetage des produits : mentions obligatoires

### Mardi 6 mars 2012

- Principaux processus de transformation des fruits et légumes
- Moyens de conservation les plus fréquents : confitures, sirops, conserves
- Risques, points de contrôle, notion de DLC/DLUO
- Exemples de matériels en fonction des techniques de conservation (à moduler selon les projets spécifiques des participants)

**Intervenante** • Camille PUY - Ingénieur en agroalimentaire, formatrice au CFPPA de Lozère

**Horaires** • 8h30 - 12h00 / 14h00 - 17h30

**Lieu** • Chambre d'agriculture de l'Aude, à Trèbes. Salle Petite Cathare

**Déjeuner** • Repas tiré du sac ou possibilité de restauration aux alentours du lieu de formation

**Contact** • Biocivam de l'Aude - 04 68 11 79 38 - biocivam.laurence@wanadoo.fr

### Conditions de participation

- Être éligible au fonds de formation Vivéa
- Être adhérent(e) au Biocivam 11



Cette formation est  
cofinancée par  
l'Union européenne

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Transformer des fruits et légumes en AB

Formation gratuite

**A renvoyer avant le  
mercredi 29 février 2012**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Raison sociale \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Agriculteur

Précisez le statut : \_\_\_\_\_

Salarié(e) agricole

En cours d'installation

Autres (précisez) : \_\_\_\_\_

Je suis adhérent(e) au Biocivam 11 et m'inscris à la session de formation

Je ne suis pas adhérent(e) au Biocivam et joins ma cotisation annuelle de 60 € par chèque (règlement encaissé seulement en cas de participation à la formation)

Je joins mon attestation MSA justifiant que je suis à jour de mes cotisations sociales (éligibilité au fonds Vivéa)

Je ne suis pas encore installé(e) et joins une attestation certifiant que je suis le parcours à l'installation (à demander au Point Info Installation)